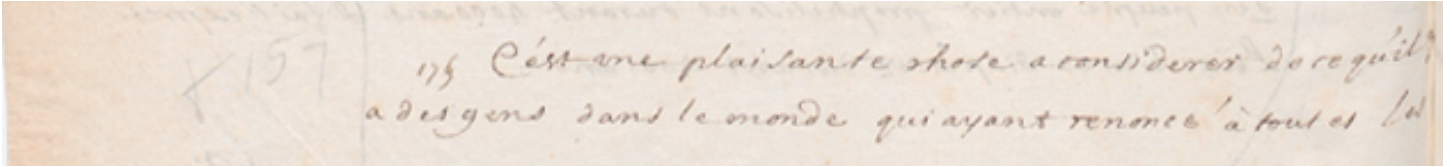
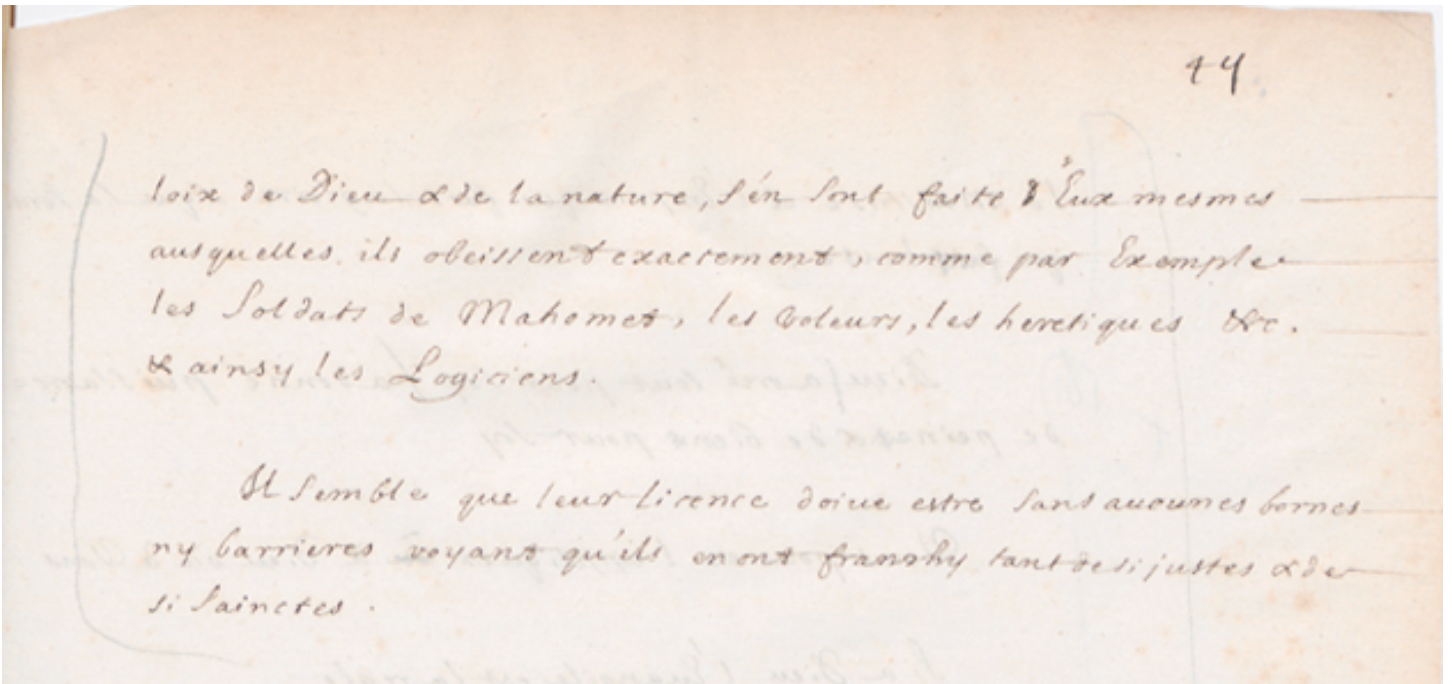


Transcriptions des Copies C₁ et C₂

C₁, p. 409 v° (l'image du texte est incomplète à droite)



C₁, p. 411



Transcription de C₁

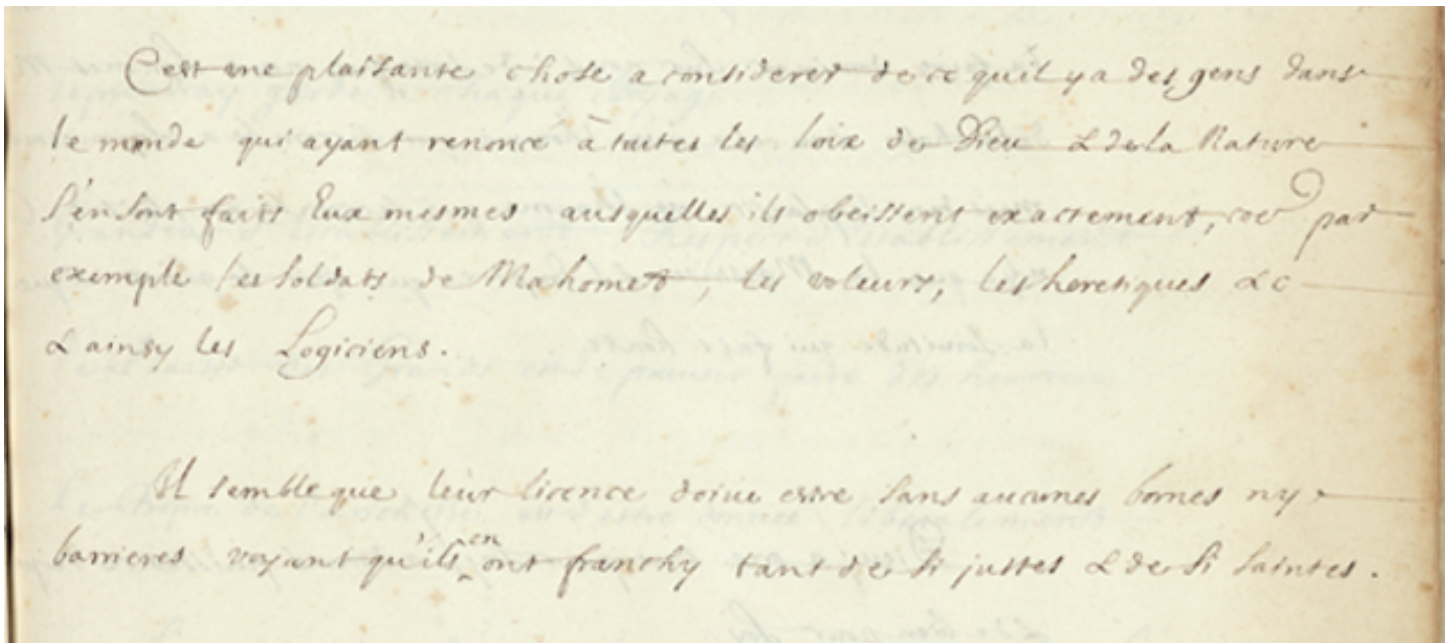
175 C'est une plaisante chose a considerer de ce qu'il [y] a des gens dans le monde qui ayant renoncé à toutes les

[p. 411]

loix de Dieu & de la nature, s'en sont faits d'Eux mesmes aus quelles ils obeissent exactement, comme par Exemple les Soldats de Mahomet, les voleurs, les heretiques &c. & ainsy les Logiciens.

Il semble que leur licence doive estre sans aucunes bornes ny barrieres voyant qu'ils en ont franchy tant de si justes & de si saintes.

C₂, p. 387



Transcription de C₂

C'est une plaisante chose a considerer de ce qu'il y a des gens dans le monde qui ayant renoncé à toutes les Loix de Dieu & de la Nature s'en sont faits Eux mesmes ausquelles ils obeissent exactement, comme par exemple les soldats de Mahomet, les voleurs, les heretiques &c & ainsy les Logiciens.

Il semble que leur licence doive estre sans aucunes bornes ny ^{en} barrieres voyant qu'ils _{en} ont franchy tant de si justes & de si saintes.

*

Marques en marge de C₁ (concordance, accolade et 8 au crayon, n° 175 à la plume) : voir la description des Copies C₁ et C₂.

Les Copies transcrivent le même texte, conforme à l'original écrit par Gilberte Périer.

Les Copies ne corrigent pas la 'faute d'accord' de Gilberte Périer *s'en sont faits*. Cette orthographe était peut-être admise au XVII^e siècle. On notera cependant que l'édition de Port-Royal a corrigé en « s'en sont faites » qui dans ce cas s'accorde avec *les lois*. La règle actuelle veut que, *en* étant un pronom neutre, le participe passé est toujours au masculin singulier (*s'en sont fait*).